

# LE PIMENT

Parti socialiste de Grandson et environs

Mai 2016

## Editorial

### L'atout coeur



*Par Nathalie Gigandet et Christine Leu Métille, municipales*

**A**vant tout, permettez-nous de vous remercier de tout cœur ! Merci à celles et ceux qui sont allés à deux reprises faire valoir leur droit de vote... et un deuxième MERCI pour avoir donné un choix clair lors de ces élections communales en renforçant les rangs des représentantes et représentants du Parti socialiste et des Verts au Conseil communal.

La liste que vous avez choisie, composée de femmes, de personnes motivées et de conseillers expérimentés montre l'importance que vous accordez, comme nous, à la relève et à l'engagement des jeunes.

Nous nous réjouissons de renforcer la politique que nous menons depuis longtemps dans le domaine social, de l'environnement et de la qualité de vie de notre magnifique territoire, dans un esprit d'ouverture et d'équité.

Cette nouvelle équipe se réjouit d'une collaboration constructive avec tous les autres élus. Cela ne devrait pas poser de problèmes, au vu des volontés et promesses exprimées tant par le PLR que l'UDC dans leurs programmes et surtout lors des débats pré-électoraux. C'était l'accord parfait pour une politique en faveur des transports publics et de la mobilité douce, sans compter l'intérêt porté aux structures d'accueil ainsi qu'à l'intégration de tous, jeunes, nouveaux habitants et personnes âgées !

Si l'optimisme est de mise à l'aube de cette nouvelle législature qui débute au 1<sup>er</sup> juillet 2016 pour 5 ans, soit jusqu'au 30 juin 2021, l'expérience montre que la mise en pratique des intentions présente des visages plus contrastés...

C'est pourquoi, nous continuerons à développer nos demandes et projets de manière complète et à étayer par des arguments solides nos questions et interpellations afin que la vie

politique grandsonnoise reflète le mieux possible les attentes de ses habitants. Nous sommes satisfaites de la répartition des dicastères en poursuivant le travail de Pascale Fischer, dicastère « Affaires sociales, forêts et alpages et port » qui sera repris par Nathalie et celui des réseaux et énergies qui reste chez Christine.

Mais ce numéro dépasse largement les préoccupations de la commune avec des présentations sur les objets des prochaines votations fédérales.

Les sujets soumis à décision populaire sont très disparates, mais ils ont un point commun : leur titre est souvent réducteur, voire trompeur... et il est indispensable de faire un minimum d'effort d'information et de documentation !

Oui, la démocratie se mérite... mais c'est comme l'eau, si on n'en avait pas, notre parole serait bien sèche et muette ! Alors, tous aux urnes une nouvelle fois !

# Le Revenu de Base Inconditionnel (RBI) : utopie ou panacée ?



Par François Veuve, conseiller communal

L'initiative a volontairement été rédigée en termes généraux, laissant le soin à notre Parlement d'élaborer un projet complet.

La première chose à garder à l'esprit est donc la suivante : il est inutile à ce stade de débattre des détails d'application de ce nouvel outil. Il faudra attendre la loi d'application pour en savoir plus, ce qui pourra prendre des années : l'initiative ne prévoit pas de délai d'application, pour assurer que le temps nécessaire pour trouver un large consensus autour du projet soit disponible.

C'est donc du principe général que nous devons débattre.

L'idée est la suivante : assurer à toute personne un revenu, de sa naissance à sa mort, qui permette de couvrir ses besoins de base.

Notons que le RBI pour les enfants n'a aucune obligation d'être identique à celui des adultes.

Ni AVS, ni revenu d'insertion ou d'allocations familiales : ce serait ce nouveau RBI qui couvrirait tous ces cas, en offrant une simplification administrative énorme. Mais si ce revenu est inconditionnel, il n'y aurait plus besoin de travailler ? Si, bien sûr : arrêteriez-vous de travailler si vous deviez renoncer à l'essentiel de votre salaire ? Car un revenu de base restera toujours inférieur au revenu médian.

Les travailleurs continueront à toucher un salaire afin de permettre de conserver leur niveau de vie (vacances, loisirs, etc.).

Et en cas de chômage ? Se retrouverait-on du jour au lendemain avec un revenu nettement moindre ? Non, car pour les prestations comme le chômage ou les allocations pertes de gain, qui peuvent fournir actuellement un revenu supérieur au RBI, une assurance concernant la différence à verser sera toujours possible.

Offrir un revenu à tout le monde, c'est sympathique, mais qui donc passera à la caisse pour financer ce système ? C'est bien simple : personne ! Car on peut très bien financer le revenu de base par le biais des économies faites ailleurs. Sur les prestations sociales actuelles d'une part (AVS, revenu d'insertion, allocations familiales, etc.), mais surtout sur les salaires plus faibles que les employeurs auront à payer comme solde, une fois le RBI pris en compte. Il s'agit donc d'un vase communicant où les calculs et les répartitions se font différemment, mais où le volume financier total ne change pas nécessairement par rapport à la situation actuelle.

En conclusion, c'est bien un débat de principe qui s'ouvre aujourd'hui : voulons-nous continuer le système actuel assez complexe ou voulons-nous simplifier tout ceci ?

Permettre à chacun d'avoir une vie digne, la possibilité de prendre un peu de temps pour trouver un bon poste de travail, ou changer son orientation professionnelle, sans avoir en permanence à se soucier de sa survie ?

Actuellement, l'AVS est un RBI pour retraités. Le système est simple, robuste, fiable. Il aura fallu plusieurs décennies entre l'adoption du principe constitutionnel en votation et son application concrète en 1948, mais depuis lors, l'outil a largement fait ses preuves.

J'ai confiance dans le futur travail de notre Parlement à ce sujet. Dans tous les cas, un référendum sera toujours possible au moment de l'introduction de la loi d'application.

Je voterai donc OUI le 5 juin au Revenu de Base Inconditionnel.



### Loi sur l'asile : pourquoi le « oui » s'impose



*Par Ceslai Amarelle, conseillère nationale*

**L**a réforme soumise au vote le 5 juin prochain va permettre d'augmenter le nombre de places (de 4'000 au bas mot), d'accélérer les procédures et de les rendre plus justes. Les procédures seront ainsi centralisées, ce qui est un gain de temps tant pour les demandeurs d'asile que pour les autorités.

Au lieu d'attendre plusieurs années dans l'incertitude, les demandeurs d'asile sauront à l'avenir dans un délai de 140 jours environ si leur demande est acceptée.

La situation qui consiste à les laisser dans l'attente d'une décision durant plus de 900 jours doit être révolue car elle est néfaste, en particulier pour les personnes qui pendant des années sont dans l'attente de savoir s'ils sont ou non acceptés

et qui ne disposent en attendant que d'un statut précaire sans mesures d'intégration ou droit de travailler.

Sans être parfaite, la nouvelle loi conduit à une accélération des procédures mais aussi, pour la première fois de son histoire, à des améliorations concrètes pour les demandeurs d'asile.

Ainsi, le droit à une procédure équitable est un droit fondamental qui se verra renforcé de façon très importante par la réforme. Ce soutien permet aux demandeurs d'asile qui ne sont pas coutumiers du système juridique suisse, de suivre immédiatement une procédure correcte et plus juste.

La mise en place d'une phase-test à Zurich depuis 20 mois a

permis de vérifier que le taux de recours contre les décisions est plus bas qu'habituellement (17% au lieu de 25%).

Cette protection contribue donc à renforcer le respect des principes de l'Etat de droit et la légitimité des décisions prises.

A n'en pas douter, la nouvelle loi sur l'asile est déterminante pour les nouveaux défis qui nous attendent. La Suisse va au devant d'années difficiles et il faudra fédérer toutes les forces pour faire face à cet enjeu majeur. Consolider le droit d'asile passe impérativement par une restructuration en Suisse qui permette d'instaurer un dispositif capable à la fois d'absorber une forte quantité de demandes d'asile tout en gardant des procédures individuelles. De tels enjeux plaident aujourd'hui clairement en faveur du « oui ».

### Elections au Comité directeur PSV

A mi-avril, Ginette Duvoisin et Raphaëlle Javet ont été brillamment élues au Comité directeur du PS Vaud pour deux ans, Ginette étant nommée une des deux vice présidentes.

Bravo à nos deux camarades qui incarnent tour à tour, l'expérience, la jeunesse, la constance et l'enthousiasme, mais surtout un engagement sans faille sur nos valeurs essentielles.

Plein succès pour ce nouveau défi... et gardez un peu de temps pour la section du PS de Grandson et environs, très fière de ses deux membres !

### Assemblée générale PS Grandson et environs

dimanche 3 juillet  
Refuge d'Onnens

*Ouvert à toutes et à tous, amis, familles, sympathisants et connaissances.*

9h30 Accueil et café

10h00 Assemblée

12h00 Apéritif et grillades

Les grillades et boissons sont offertes... et chacun amène une salade ou un dessert pour 4 personnes.

Pour des questions d'organisation, inscription avant le 25 juin auprès de René-Pierre Deriaz ([lesdd3@bluewin.ch](mailto:lesdd3@bluewin.ch) ou 079 461 03 89).

### P<sub>ost</sub> S<sub>criptum</sub>

*A la télé ils disent tous les jours : "Y a trois millions de personnes qui veulent du travail." C'est pas vrai : de l'argent leur suffirait.*

Coluche (1944-1986)

### Brenda Tuosto



*Membre du Conseil communal depuis 2015, Brenda a 27 ans.*

*De formation géographe-urbaniste, elle travaille actuellement à la ville d'Yverdon-les-Bains dans le domaine du développement territorial.*

- 1. Le principal trait de mon caractère : l'enthousiasme et le « punch »*
- 2. Ce que j'apprécie le plus chez mes amis : l'honnêteté et une bonne dose d'humour*
- 3. Mon occupation préférée : les sports d'équipe ... et la dolce vita après l'effort*
- 4. L'animal qui me fascine : la baleine, majestueuse et vulnérable*
- 5. Mes héros dans la vie : Paul Watson, Aung San Suu Kyi, Nelson Mandela*
- 6. Ce que je déteste : la passivité et le double jeu*
- 7. Ma devise : tra il dire e il fare c'è di mezzo il mare (entre dire et faire, il y a entre deux la mer) proverbe italien*